COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 10 - 2013

OBJET : COMPTE DE GESTION 2012

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Percepteur, Monsieur André WIDLOECHER, à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes avec ceux du Compte Administratif 2012.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2012 du budget communal, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

SOUS-PREFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013
ARRIVEE

DÉLIBÉRATION (1)

☒ DU CONSEIL MUNICIPAL
☐ DU COMITÉ _____
☐ DU CONSEIL _____

11/2013

SÉANCE DU 27 / 03 / 2013

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice _____

☒ (1) Le Conseil Municipal ☐ (1) Le Comité Syndical ☐ (1) Le Conseil _____

réuni sous la présidence de M le Philippe MORENVILLIER

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, le ~~__/__/__~~, ce jour

Considérant _____

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2012

Constatant que le compte administratif présente :

☒ (1) Un excédent de fonctionnement de 879 189,33 E

☐ (1) Un déficit de fonctionnement de _____ F

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit.

POUR MÉMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Virement à la section d'investissement	747 057,50 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE : EXCÉDENT	791 862,90 €
DÉFICIT	
A) EXCÉDENT AU 31.12. 2012	
Affectation obligatoire	
• À l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• À l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	224 826,43 €
Solde disponible affecté comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	654 362,90 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour _____	
B) DÉFICIT AU 31.12. _____	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif _____	
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

Fait à Velaine en Haye, le 27 / 03 / 2013

Le Maire, *Le Président,*

Délibéré par (1) : ☒ Le Conseil Municipal,

☐ Le Comité Syndical,

☐ Le Conseil _____ À Velaine en Haye, le 27 / 03 / 2013

Nombre de membres en exercice 11
Nombre de membres présents 10
Nombre de suffrages exprimés 11

Votes : Contre ... Pour 11
Abstentions _____
Date de convocation : 21 mars 2013

Certifié exécutoire par :
☒ Le Maire ☐ Le Président
compte tenu de la réception
en Sous Préfecture, le 28 / 03 / 2013
et de la publication, le 28 / 03 / 2013
À Velaine en Haye le 27 / 03 / 2013
Le Maire, le Président,

SOUS-PRÉFECTURE 01 AVR 2013 ARRIVÉE

(1) Cocher la case correspondante.
(2) Le détail de l'affectation est égal au montant de l'excédent (A).
(3) Sur option de l'Assemblée délibérante, lorsque le besoin de financement d'investissement est couvert.

Mod. 520708 - BERGER-LEVRAULT - Tél. 03.83.23.28.28 (a)

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation Le 21 Mars 2013 *Date d'affichage* Le 28 mars 2013 *Nombre de conseillers en exercice* En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 *Secrétaire de Séance :* Marie – José BOUGEURDJ	L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire. **Etaient présents :** M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis. **Absents excusés :** MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER),

Délibération N° 13 - 2013

OBJET : TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

Vu le budget primitif 2013 et la décision en matière de taux de contributions directes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide ainsi qu'il suit, les taux d'imposition 2013 des taxes directes locales (à l'appui de l'état 1259 COM portant notification à l'administration fiscale des taux d'imposition de 2013) :

- Taxe d'habitation : bases notifiées : 1.915.000 € - taux : 6,71 % - produit résultant : 128 497 €
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : bases notifiées : 3.271.000 € - taux : 5,36 % - produit résultant : 175 326 €
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : bases notifiées : 53 300 € - taux : 16,93 % - produit résultant : 9 024 €.

TOTAL DES 3 TAXES : 312 847 €

SOUS-PREFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013
ARRIVEE

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc , PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 14 - 2013

OBJET : SUBVENTIONS 2013

Le Maire expose au Conseil Municipal que plusieurs réunions de la commission « Relation des associations » ont eu lieu pour émettre un avis sur les différentes demandes de subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions 2013 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Association de la ZAC Herbue Châlin	300 €
Association Lotissement Chauxfour	300 €
Amicale des Anciens Sapeurs Pompiers	2 000 €
Association Famille Rurale	3 300 €
Association Famille Rurale – Cantine	16 000 €
Association Partage Loisirs	600 €
Anciens Combattants Prisonniers de Guerre	600 €
Association Sportive	9 000 €
Amicale du personnel communal	1 400 €
Association de Chasse Communale Agrée	150 €
Association Pour le Relais de Velaine	500 €
Centre Communal d'Action Sociale	5 000 €
Comité des fêtes	2 500 €
Génération SCI - FI	200 €
GEIST (Trisomie 21)	350 €

Prévention routière	100 €
Ski Vélo Evasion	300 €
Poney Club Velaine en Haye	100 €
MONTANT TOTAL	**42 700 €**

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

SOUS-PREFECTURE
02 AVR 2013
ARRIVEE

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 15 - 2013

OBJET : ONF
PROGRAMME D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2013

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du programme d'actions mené par l'ONF pour l'année 2013. Il s'agit de l'entretien de cloisonnement des parcelles 12 et 13 pour un montant de 772,20 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

1) Approuve le programme d'actions 2013 concernant l'entretien de cloisonnement.
2) Donne pouvoir au Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

PREFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 16 - 2013

OBJET : AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT

La réforme de la comptabilité M14, entrée en vigueur le 1er janvier 2006, prévoit que les subventions d'équipement sont désormais imputées sur la section d'investissement. Ces dépenses doivent donner lieu à un amortissement comptable sur une durée maximale de 15 ans lorsqu'il s'agit de subventions versées à un organisme public et 5 ans lorsqu'il s'agit de subventions versées à des organismes ou des personnes de droit privé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de retenir la durée de 5 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune de Velaine en Haye aux personnes de droit privé.

SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013
ARRIVÉE

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 17 - 2013

OBJET : RYTHMES SCOLAIRES

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

M. le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de France, pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matins à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;
- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

Le temps périscolaire nouveau de 3 heures qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires, s'il est assuré, le sera sous l'autorité de la collectivité territoriale.

Un décret devrait prochainement modifier, pour 5 ans, les normes d'encadrement des accueils de loisirs de la manière suivante :

- un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10 actuellement) ;
- un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14).

Sachant que, sauf texte contraire, les intervenants doivent être des personnes qualifiées, c'est-à-dire répondant aux conditions posées par l'arrêté du 9 février 2007 modifié fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation (comme par exemple le BAFA) ou de direction en séjour de vacances, en accueils sans hébergement et en accueil de scoutisme (comme par exemple le BAFD), la commune n'a pas trouvé suffisamment de volontaires.
Aucune autre information n'est disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale.

Il n'y a pas suffisamment de locaux disponibles dans la commune en dehors de l'école pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants.

Considérant en outre que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales.

- de charger M. le Maire d'en informer par lettre recommandée avec AR le directeur académique des services de l'éducation nationale et par lettre simple le président du conseil général au titre du transport scolaire.

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013
ARRIVÉE

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation Le 21 Mars 2013 *Date d'affichage* Le 28 mars 2013 *Nombre de conseillers en exercice* En exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11 *Secrétaire de Séance :* Marie – José BOUGUERDJ	L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire. **Etaient présents :** M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis. **Absents excusés :** MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 18-2013

OBJET : PROMOTION INTERNE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Dans le cadre du dossier de promotion interne proposé par la commune de Velaine en Haye à la commission administrative paritaire, un adjoint technique de 2ème classe principal peut accéder au grade d'agent de maitrise après l'obtention d'un examen professionnel.

Il convient de préciser que cette commission est organisée par le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle. Celui-ci a rendu un avis favorable en date du 12 mars 2013 et a permis l'inscription de cet agent sur la liste d'aptitude d'agent de maitrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la création d'un emploi d'agent de maitrise à temps complet, à compter du 1er avril 2013
- D'adapter le tableau des effectifs en ce sens (l'emploi d'origine sera supprimé après avis du comité technique paritaire).

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER

SOUS-PRÉFECTURE
02 AVR 2013
ARRIVÉE

COMMUNE DE VELAINE EN HAYE

Département de **Meurthe-et-Moselle**
Arrondissement de **TOUL**
Canton de **DOMEVRE EN HAYE**

EXTRAIT DU PROCES VERBAL des DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
27 mars 2013

Date de convocation
Le 21 Mars 2013
Date d'affichage
Le 28 mars 2013
Nombre de conseillers en exercice
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Secrétaire de Séance :
Marie – José BOUGUERDJ

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Velaine en Haye, légalement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe MORENVILLIER, Maire.
Etaient présents : M MORENVILLIER Philippe, OUDOT Jean-Marc, Mmes BOUGUERDJ Marie-José, POIRIER Marie-Christine, GIUDICI Karine, MM ARMAND Thierry, BOUNACEUR Roda, HOUIN Thomas, LECLERC Luc, PIAT Francis.
Absents excusés : MONTEIL Marc (Procuration à Philippe MORENVILLIER)

Délibération N° 19 - 2013

OBJET : LOCATION D'UN APPARTEMENT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22-5,

Vu le bail de location,

CONSIDERANT que l'appartement est vacant et que la commune n'en a pas l'utilisation pour ses services, qu'il y a lieu de le louer,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de louer l'appartement situé au 2 Chemin de l'école – (appartement du 2ème étage) pour un loyer mensuel de 450 €

La caution s'élève à 450 €.

Chaque année, la municipalité pourra réviser le loyer en fonction de la variation de l'indice de l' INSEE de référence des loyers qui s'élève à 123.97 pour le quatrième trimestre 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

SOUS-PRÉFECTURE DE TOUL
02 AVR 2013
ARRIVÉE

Pour copie conforme

Le Maire,
Ph. MORENVILLIER